



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 22975

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'inquiétude que suscite auprès de nombreuses associations l'annonce d'une nouvelle politique tarifaire de la SNCF. En effet, le 11 avril dernier, se réunissaient des représentants de la JPA, de l'UNAT et de la SNCF dans le cadre prévu par la charte de partenariat signée en 2001. Le coût du transport intervenant pour une part importante dans le coût des séjours de vacances, les signataires de cette charte y affirmaient alors leur intention de trouver des « solutions adaptées qui permettent aux organisateurs d'atteindre leur objectif de faire partir en vacances/voyages le plus grand nombre d'enfants et de jeunes ». Cette intention concernait aussi bien la politique tarifaire que la sécurité ou l'accueil des groupes. Six ans et demi après la signature de cette charte, il semble de plus en plus difficile de percevoir encore l'esprit de la charte. De plus, la présentation des « ventes-groupes » qui a été faite récemment, sans distinguer entre groupes d'adultes et groupes d'enfants et d'adolescents, démontre l'incompréhension entre les associations utilisatrices et la SNCF. Ce manque d'intérêt est de plus en plus mal vécu par ces associations, qui laissent pourtant à cette entreprise une part importante de leur budget. Les réductions accordées aux groupes dans la nouvelle gamme tarifaire sont limitées à des places contingentées et en fonction de la fréquentation des trains. Autant dire que des réductions intéressantes ne seront accordées que sur des trains dont les horaires et les destinations seront inadaptés au public accueilli. Eu égard aux enjeux d'un développement des transports durables, il est primordial de donner au train une meilleure image afin de changer les habitudes de nos concitoyens et de limiter le recours aux véhicules individuels. Il est établi que c'est en permettant aux jeunes d'aujourd'hui d'utiliser le train dans de bonnes conditions que la SNCF se constituera sa clientèle de demain. Il le remercie de lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce problème.

Texte de la réponse

La politique commerciale de la SNCF touchant à l'organisation des voyages collectifs a été modifiée à la suite de différents groupes de travail menés avec l'Union nationale des associations de tourisme et jeunesse plein air. Dans ce cadre, la SNCF s'est engagée à clarifier son offre « groupe », à anticiper davantage les demandes et à adapter, pour chaque période de départs importants, les possibilités offertes. La nouvelle politique « groupe » de la SNCF a pour ambition de permettre aux organisateurs de voyages en groupe d'obtenir une réponse ferme à leur demande longtemps à l'avance. La réservation est ouverte à J- 140, ce qui permet à la SNCF d'offrir des prix garantis au moment de la signature du contrat. De plus, la SNCF prend désormais le parti d'accepter les clients « groupe » dans tous les trains au même titre que les clients individuels. La capacité offerte sera donc plus importante qu'à ce jour et les possibilités de réduction pourront aller jusqu'à 60 %, pour les groupes de jeunes et lors d'actions promotionnelles, au lieu de 50 % actuellement. Par ailleurs, les conditions d'après-vente se sont assouplies, notamment les possibilités de remboursements. Les travaux du Grenelle de l'environnement ont mis en évidence la nécessité de promouvoir de nouvelles façons de se déplacer et le transport ferroviaire dispose de nombreux atouts pour assurer un développement respectueux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle le ministère en charge des transports est attentif à ce que la SNCF trouve des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des organisateurs de voyages en groupe. La promotion de l'usage du train

auprès des groupes d'enfants, de jeunes et d'adultes est un gage de développement, à l'avenir, de ce mode de transport.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22975

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3960

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7872